Image not found or type unknown

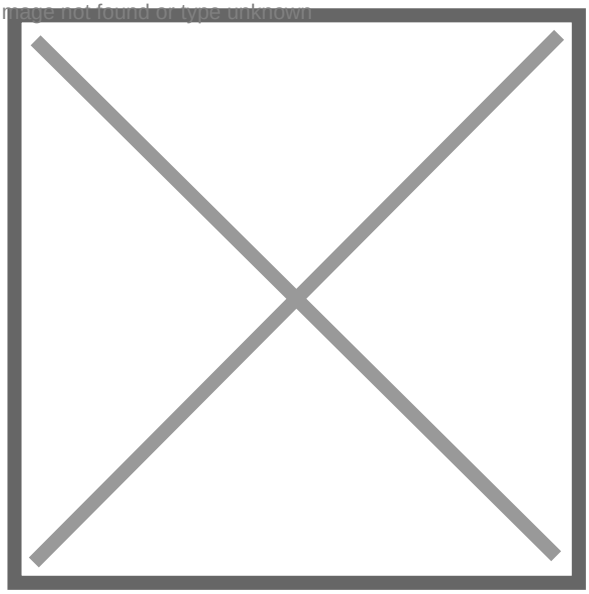

Probleme pendant les visites avec le pere de mon enfant

Par **ma fille**, le **03/02/2013** à **17:29**

Bonjour.
J ai la garde complète de mon enfant agéé de 11mois et le papa n a droit qu a des visites mais il ne peu la prendre et etre seul avec elle,le soucis que je rencontre a ce jour c est qu il me provoque pendant la visite en me parlant de tribunal,en me menaçant de demander au juge de prendre notre fille une journée entière,alors qu il ne sait jamais occupé d elle,encore aujourd hui,alors que jétais entrain de changer la couche a notre fille,il se permet de porter ses mains sur mon corps,je lui demande d arreter,et me réponds plus tu le dira plus je le ferais,de plus c est un fumeur de cannabis,j ai peur pour ma petite s il venait qu a l avoir seule,il est incapable de s en occuper,je ne sais plus comment faire et je suis tres angoissée a chaque fois que la visite approche,si je resaisie le tribunal a t il des chances de pouvoir prendre notre enfant seul,et pour les provocations comment je dois faire s il vous plait je prends sur moi pour notre fille,je ne veu pas qu elle puisse ressentir tout ce mal etre a chaque fois qu elle voit son père.Merci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **03/02/2013** à **20:22**

Bonjour, à un moment il aura le droit de la prendre seul de toutes façons. Veut-il relllement la prendre ou ne souhaite -t- il pas plutot vous voir ? Ne pouvez ps demander à une personne (amis, famille...) de se trouver présent pendant les visites ? Vous avez aussi la solution d demander que les visites se fasse en lieu neutre, cordialement

Par **ma fille**, le **03/02/2013** à **20:42**

Bonsoir
Merci pour votre message,justement nous sommes passer au tribunal il y a quelques mois et le juge a bien notifier sur lieu neutre ou si désaccord entre les 2 partie le dimanche en ma présence,hors a ce jour nous étions sur lieu neutre et il y avait bcp de monde (tohubobu,lieu pour enfants ,jeux etc)le problème c est qu il ne peu etre seul avec la petite et pour le bien etre de ma fille j ai voulu éviter les visites médiatisées,elle est trop petite c est un bébé et a besoin de moi surtout qu elle n a connu que moi depuis sa naissance puisque nous sommes séparer depuis qu elle a 5 jours,il est bien notifier qu il ne peu la prendre seul,pour ce qui est de la famille ou ami plus personne le supporte et sincèrement cela se finira trés mal le connaissant,je sais plus comment faire!!!
J ai peur pour ma fille,il trafique sur trop de chose et je sais plus comment faire,je sais qu a ce jour il y a des enquetes ouvertes.

Par **cocotte1003**, le **04/02/2013** à **08:32**

Bonjour, le juge appris une décision dans l'intéret de votre fille, cou devez l'appliquer vous comme le pere. Vous lui envoyez une lrar pour lui préciser que du fait de son attitude envers vous, vous souhaitez que les conditions du jugement soit appliquées. Vous recommence le visites en lieu neutre, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés